

# Intervention 3 septembre

Répartitions des groupes

TIRAGE AU SORT

# Objectifs : Santé publique et économie de la santé. Compétence 5

- Identifier les problèmes de santé prioritaires d'un groupe ou d'une population sur le plan national, régional, en lien avec les déterminants de la santé
- Utiliser les méthodes et les outils en santé publique, notamment statistiques
- Identifier et expliciter les modalités de financement des soins de santé en France
- Mobiliser les savoirs de la 1<sup>ère</sup> année

# Cette UE comprend 3 grandes parties

- Démarche de santé Publique
- Economie
- Service Sanitaire

# Eléments de contenus

## LA SANTE PUBLIQUE

Les grands problèmes de santé publique

La politique de Santé Mentale, le dispositif psychiatrique, principes de sectorisation

L'organisation de la prévention (santé au travail)

La démarche et les outils en santé publique

# Eléments de contenus

## Economie de la Santé:

Financement T2A  
PMSI

L'évaluation  
des politiques  
et des actions  
en santé  
publique

Sécurité sociale  
Financement

# Contenu – Intervenants- Modalités pédagogiques

- CM ou TD :

Mme CUNILLERE

MME DENEU

Mme GAUTIER  
PELISSIER

DR BOURLEAUD

- Intervenants médicaux- professionnels experts

Mme DELETANG

# Modalités d'évaluation

- Ecrit en groupe : étude de population, identification des besoins en santé (3 ECTS)
- Particularités : les problématiques en S3 seront utilisées dans le cadre d'éducation et prévention en S4 ( 5.4 et 4.6)

# L'ANNÉE 2025-2026 :

## Affectation des ECTS par UE :

- UE 1.2 S2 : 2 ECTS
  - UE 1.2 S3 : 3 ECTS
  - UE 4.6 S3 : 1 ECTS
  - UE 4.6 S4 : 2 ECTS
  - UE 5.4 S4 : 1 ECTS
- }

6 ECTS affectés aux UE listées dans l'arrêté.

3 ECTS affectés aux UE complémentaires retenues par l'IFSI

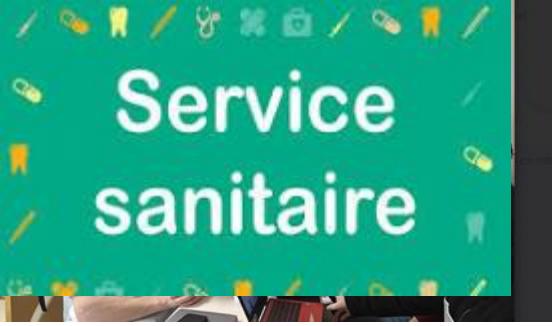
# Évaluation 1.2 s3

<u>Structuration du document</u>	<b>2.5 points</b>
- Le plan est explicite dans la forme et le fond (énoncé, et dans la présentation) - L'introduction est présente - Le contexte et les modalités de l'enquête sont énoncés 1	
<u>Connaissances générales sur le thème choisi</u>	<b>4 points</b>
- Les connaissances sont énoncées dans le développement du travail ou l'introduction <b>et</b> en lien avec le thème sanitaire (pas de copier/coller généraliste)	
<u>Présentation de la population, développement quantitatif</u>	<b>3.5 points</b>
- Le nombre de questionnaires remplis, exploitables est noté - Les caractéristiques démographiques, environnementales, sont évoqués - Les caractéristiques « épidémiologie », les points enquêtés sont traités	
<u>Analyse des données, développement qualitatif</u>	<b>4.5 points</b>
- Développement des résultats pertinents - Utilisation pertinente des graphiques - Pertinence des liens effectués entre les résultats des questions et les recherches théoriques	
<u>Identification des besoins de santé</u>	<b>4,5 points</b>
- Pertinents/ adaptés/ justes - Priorisés	
<u>Participation – implication (note individuelle)</u>	<b>1 point</b>

# Evaluation 4.6 S4

Capacité à utiliser les ressources environnementales, matérielles et humaines			
Critères	Indicateurs	Pondération	Commentaires
Préparation de l'intervention	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Matériel adapté</li> <li>- Aménagement de l'espace judiciaux</li> <li>- Répartition des tâches équitable</li> <li>- Communication et lien entre étudiants</li> </ul>	/3	
Capacité à présenter oralement une action de prévention primaire			
Vocabulaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Précis</li> <li>- Professionnel</li> <li>- Adapté à la population cible</li> </ul>	/2	
Elocution	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Claire</li> <li>- Audible</li> <li>- Aisée</li> </ul>	/1	
Occupation de l'espace	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Placements et déplacements gérés en fonction du public</li> </ul>	/1	
Cohérence du groupe	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Temps impari respecté</li> <li>- Participation équitable</li> </ul>	/1	
Echanges	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Controverse acceptée</li> <li>- Implication effective</li> <li>- Accroche du public dynamique (regard orienté vers le public).</li> </ul>	/3	
Sous total :		/8	

Capacité à mettre en œuvre une action de prévention primaire			
Articulation de l'intervention	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déroulement de l'intervention annoncé</li> <li>- Introduction présente</li> <li>- Conclusion présente</li> </ul>	/2	
Qualité du contenu	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acceptable au regard de l'éthique</li> <li>- Pertinent par rapport au thème</li> <li>- Pertinent par rapport aux objectifs énoncés</li> <li>- Pertinent par rapport à la population cible</li> </ul>	/3.5	
Qualité de l'outil	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Supports choisis pertinents par rapport à :</li> <li>✓ La population cible</li> <li>✓ Au sujet traité</li> <li>✓ Aux objectifs énoncés</li> <li>- Créativité</li> <li>- Originalité</li> <li>- Attractivité</li> </ul>	/3.5	
Sous total :			/9
<b>TOTAL</b>			<b>/20</b>



# LE SERVICE SANITAIRE

Année 2025-2026



# Arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé

- Initier les étudiants aux enjeux de la prévention primaire définie par l'OMS
- Elément de la validation des cursus. Formaliser une démarche projet concernant une action de prévention réalisée à partir d'un public cible
- Durée totale de 6 semaines
- Public relevant de dispositifs d'éducation prioritaires et dans les territoires où l'amélioration de l'accès aux soins est une nécessité
- Favoriser l'inter professionnalité et l'interdisciplinarité de l'apprentissage des professionnels de santé

# Qu'est-ce que le Service Sanitaire ?



- Le SSES est un outil de la nouvelle stratégie nationale dont le premier axe est de mettre en place une politique de promotion de la santé incluant la prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie. Il participe à la réorientation du système de santé en faveur de la prévention de la maladie et de la promotion de la santé et répond aux enjeux de santé publique

# Qu'est-ce que le Service Sanitaire ?



# Qu'est-ce que le Service Sanitaire ?

- Favoriser l'apprentissage du travail en mode projet, outil indispensable au travail d'équipe
- Lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé

# Le service Sanitaire répond à plusieurs objectifs généraux et opérationnels :

- Initier tous les professionnels de santé aux enjeux de la prévention primaire



- Permettre la réalisation d'actions concrètes de prévention primaire participant à la politique de prévention





**Etudiants masso-kinésithérapeutes 2<sup>ème</sup> année IFMK MONTPELLIER  
Etudiants infirmiers 2<sup>ème</sup> année**

**1<sup>ère</sup> rencontre: mercredi 17 septembre  
Salle conférence  
HBT**

# Dates de rencontre avec les étudiants de l'IFMK

**17 septembre 2025**

Journée de rencontre à  
l'IFSI de SETE- **salle de  
conférence**

**5 décembre 2025**

**2<sup>ème</sup> rencontre à l'IFSI  
DE SETE**



**février 2026**

- **3<sup>ème</sup> rencontre à l'IRTS** institut régional du travail social (à évaluer)

**Du 30 mars au 17 avril**

Action sanitaire

**23 avril** : **4<sup>ème</sup> rencontre entre étudiants à l'IFSI**

préparation du RETEX.

Travail en amont du retour d'expérience

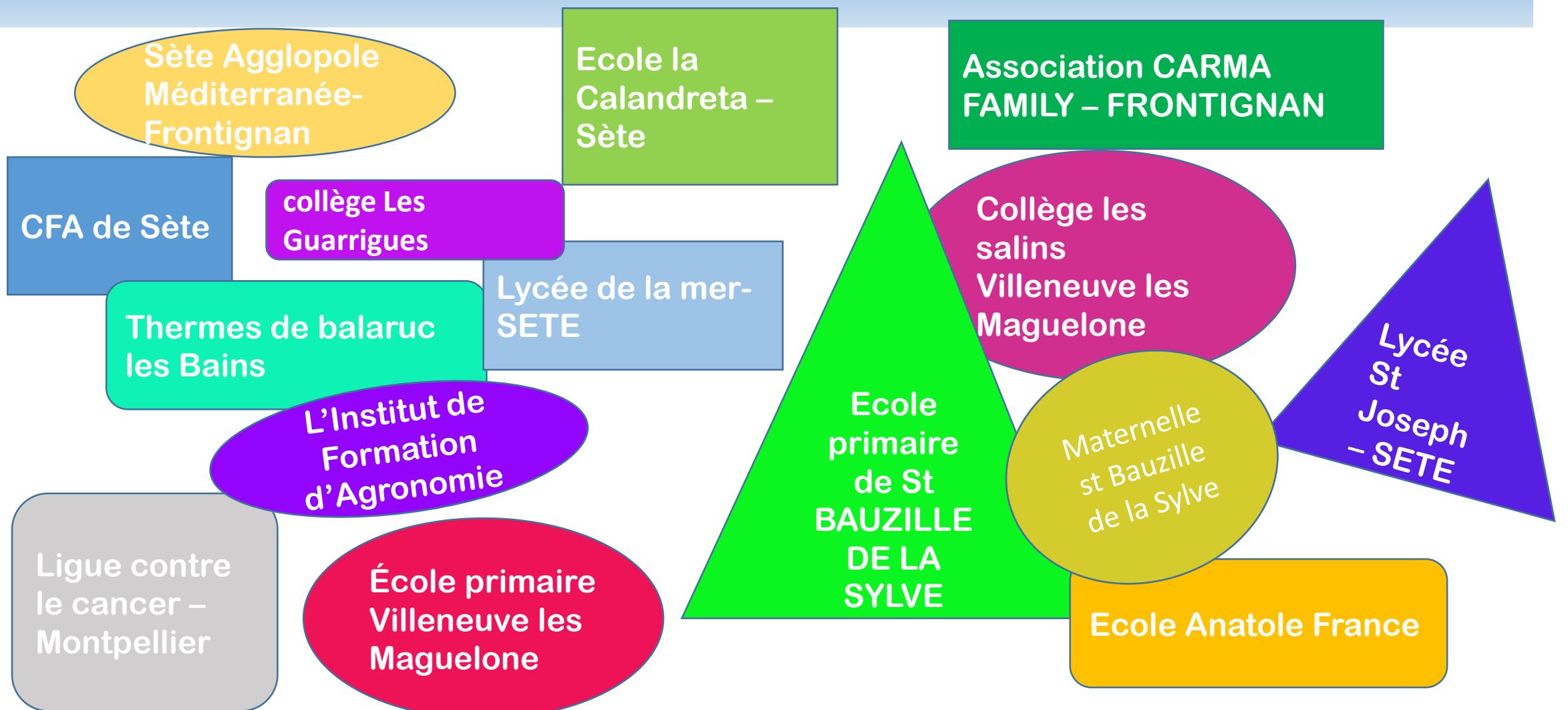
**24 juin 2026**

- Retour d'expérience IFSI - partenaires

# Alternance SSES 2025-2026

Août/Septembre						Octobre			Novembre				Décembre				Janvier			Février			Mars				Avril				Mai			Juin				Juillet									
	1	8	15	22	29	6	13	20	27	3	10	17	24	1	8	15	22	29	5	12	19	26	2	9	16	23	2	9	16	23	30	6	13	20	27	4	11	18	25	1	8	15	22	29	6	13	20
semaines	36	37	38	39	40	#	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	
enquête terrain. obligatoire 1/2 journée sur la structure. rencontre public et personne référente							2ème rencontre dépouillement enquête choix des thèmes. Formulation des la problématique. objectifs de l'action. réflexion evaluation J0 et IFMK ?						3ème rencontre apports théoriques spécifiques en fonction des thématisques VENDREDI 5 décembre rencontre						4ème rencontre <b>fabrication des outils.</b> organisation des ateliers: outils de												rencontre. clôture du travail. réflexions concernant l'action et les résultats pistes d'amélioration. mercredi 24 juin APM. invitation partenaires																
Semestre 3																										Semestre 4																					
2024-2027 2ème année		E	S	S	S	S	S	s	E	E	E	E	E	E	E	V	V	S	S	S	S	E	E	v	E	E	E	S	S	S	S	V	S	S	S	S	E	E	EE	E	E	RS3	RS4	C	S		
		E	s	S	S	S	S	s3	E	E	E	E	E	E	E	E	E	S3	S3	S3	S3	E	E	S4	S4	E	S4	S1	S4	S4	S4	S4	S4	S4	S4	S4	S4	S4	E	EE	E	E					
constitution des groupes IFSI. fiche de la structure et modalités de communication et documents fournis							1ère rencontre mercredi 17 /09 . contact structure; définition SP. étude de la population ; préparer enquête terrain																		Actions. Evaluation des étudiants sur les lieux /partenariat																						
		E	Ecole			S																																									
		E	Vacances			V																																									
		E	Rattrapages			E <sup>R</sup>																																									
		E	Service sanitaire			S																																									
		E	Stage de découverte			S																																									

# Lieux d'enquête et d'action - Partenaires



# Fiche de présence



Institut de Formation  
En Soins Infirmiers  
Hôpitaux du Bassin de Thau



Année Scolaire 2024-2025

## SERVICE SANITAIRE DES ETUDIANTS EN SANTE

### FICHE DE PRESENCE

Structure d'accueil : .....  
Référent de proximité : .....

Nom et prénom des étudiants : .....

<input style="width: 20px; height: 20px;" type="button" value="+"/>	<i>DATE</i>	<i>Etudiants présents</i>	<i>Signature référent de proximité et /ou tampon structure d'accueil</i>

# Fiche de déplacement



## ANNEXE 1



**Institut de Formation  
En Soins Infirmiers  
SETE**

## FICHE DE DÉPLACEMENT

Nom et Prénom :

**Étudiant/Élève en :**

- 1<sup>ère</sup> Année
  - 2<sup>ème</sup> Année
  - 3<sup>ème</sup> Année
  - Aide-soignant

**N° d'immatriculation du véhicule :**

### Motif et lieu du déplacement :

Noms des passagers éventuels :

À Sète le  
Signature de l'étudiant/élève

# Convention



Institut de Formation  
En Soins Infirmiers  
SETE

Institut de Formation  
En Masso-kinésithérapie  
MONTPELLIER

Année Scolaire 2025-2026.....

## CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE STAGE POUR LA REALISATION DU SERVICE SANITAIRE DES ETUDIANTS EN SANTE

### Pour les étudiants en santé :

Vu l'Arrêté du 31 juillet 2009 relatif à l'évaluation continue des connaissances et des aptitudes acquises au cours des études conduisant au diplôme d'État d'infirmier (abrogé au 30.12.04)

Vu la Circulaire DGS / 2C / DHOS / P2 n° 2001 / 475 du 3 octobre 2001, modifiée relative aux études conduisant au diplôme d'État d'infirmier.

Vu l'Arrêté du 21 avril 2007.

Vu le Décret du 12 juin **2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé**

**Vu l'Arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé**

*Vu l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicales et à l'agrément de leur directeur en application des articles R.4383-2 et R.4383-4 du code de la santé publique,*

*Vu l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'État de Masso-Kinésithérapie*

*Vu l'arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire des étudiants en santé*

*Vu le décret N° 2018-472 du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire des étudiants en santé*

La présente convention est conclue entre :

- Les établissements d'inscription(IFSI) et Aide-soignant des Hôpitaux du Bassin de Thau placé sous l'autorité de Madame PAPIN, Directrice Générale des HBT et par représentation pour les besoins de la présente, par Madame KASPRZYK Fabienne, Directrice des Soins Chargée de la direction de l'IFSI-IFAS, Bd Camille Blanc 34200 SETE.
- L'institut de Formation en Masso-kinésithérapie (IFMK) sous l'autorité de Madame ABDELLAOUI Aldjia, Directrice de l'Institut de formation en Masso kinésithérapie, 1 702 Bis Rue de Saint Priest, 34 090 MONTPELLIER

# Convention page 2

Et

Ci-après dénommée « **la structure d'accueil** »

- XXXXXX

Concernant la réalisation de l'action du service sanitaire, des **étudiants(es)** en santé, pour l'année....., dans votre établissement.

La présente convention constitue le cadre de référence de réalisation de l'action concrète devant être réalisée dans les conditions prévues aux articles D. 4071-1 du code de la santé publique et suivants.

## **Art. 1 : Objet de la convention**

La présente convention règle les rapports entre la structure d'accueil où l'action de prévention est réalisée, l'établissement d'inscription concerné ainsi que les étudiants(es) en santé.

## **Art. 2 : Objectifs du service sanitaire**

La réalisation de l'action concrète de prévention correspond, à l'issue d'une formation théorique à la prévention, ainsi que d'une préparation de cette action à une période temporaire de mise en situation face à un public cible au cours de laquelle les étudiants(es) en santé réalisent des actions concrètes de prévention primaire participant à la politique de prévention et de lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé.

A l'issue de la réalisation de l'action de prévention, les étudiants(es) en santé auront acquis les compétences définies à l'annexe I de l'arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants(es) en santé et auront mis en œuvre les acquis de leur formation.

Les thématiques abordées par les étudiants(es) en santé lors de la réalisation de l'action sont définies par l'établissement d'inscription et la structure d'accueil en fonction du programme général de la formation dispensée, de l'analyse des besoins de la structure d'accueil et des objectifs définis. L'action concrète à réaliser par les étudiants(es) en santé conformément au projet pédagogique défini par son établissement d'inscription sera approuvée par la structure d'accueil.

## **Art. 3 : Modalités**

Dans le cadre de ce dispositif, les périodes d'accueil seront validées conjointement par la structure d'accueil et les établissements d'inscription. Les rencontres pourront se faire en présentiel, en Visio

# Convention page 3

- conférence, par téléphone selon les disponibilités de la structure d'accueil et des étudiants en santé L'action de prévention se déroule durant la période du service sanitaire.
  - Durant le stage, le stagiaire demeure étudiant des établissements d'inscription. Il est tenu au secret professionnel et au respect du règlement intérieur de la structure qui l'accueille. Ce règlement intérieur est porté à sa connaissance, sur sa demande, par la structure d'accueil.
  - Au cours du stage, le stagiaire ne peut prétendre à aucune rémunération.

#### **Art. 4 : Accueil et encadrement des étudiants(es) en santé**

Pendant la durée de son stage les stagiaires sont soumis au règlement intérieur de l'organisme d'accueil (porté à leur connaissance sur demande avant le début de la réalisation de l'action) notamment en ce qui concerne :

- Les horaires et les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur dans la structure d'accueil ;  
Les principes de neutralité philosophique, politique, religieuse, commerciale ;  
Le principe de laïcité et les valeurs de la République ; tout en restant soumis à celui de l'établissement d'inscription

## **Art. 5 : déroulement du stage**

La structure d'accueil désigne un référent de proximité, chargé d'assurer le suivi des étudiants(es) en santé et d'optimiser les conditions de réalisation de l'action conformément aux objectifs pédagogiques définis, en partenariat avec le référent pédagogique de l'établissement d'inscription.

érent de proximité (Nom, Prénom) : .....  
: ..... Mail : ..... @ .....

Toute difficulté survenue dans la réalisation et le déroulement de l'action doit être portée à la connaissance du référent pédagogique de l'établissement d'inscription.

Référent pédagogique IFMK du service sanitaire : M. CAZABAN Michel et Mme BERTHELOT Mathilde  
Tél : 07 88 26 71 39                                  Mails : [m-cazaban@orange.fr](mailto:m-cazaban@orange.fr) [m-berthelot@kinemontpellier.org](mailto:m-berthelot@kinemontpellier.org)  
Référent pédagogique IFSI du service sanitaire : Mme FREHEL Catherine  
Tél : 04 67 46 56 88                                  Mail : [cfrehel@ch-bassindethau.fr](mailto:cfrehel@ch-bassindethau.fr)

# Convention page 4

Toute sanction disciplinaire ne peut être décidée que par l'établissement d'inscription. Dans ce cas, la structure d'accueil informe l'établissement d'inscription des manquements et fournit les éléments constitutifs.

## **Art. 6 : Responsabilité, Assurances**

Pendant toute la durée du stage, les étudiants sont couverts en responsabilité civile en conformité avec la **circulaire DGS/PS 3 n°2000-371 du 5 juillet 2000**.

Les étudiants bénéficient d'une protection accident du travail et maladie professionnelle.

Les étudiants bénéficient de la couverture « risques professionnels » encourus en stage ou à l'occasion des trajets occasionnés par celui-ci (domicile- structure d'accueil aller & retour, établissement d'inscription -structure d'accueil, aller & retour).

En conséquence, tout incident ou accident survenu dans ces conditions doit faire l'objet dans les 48h d'une déclaration d'accident du travail. Cette déclaration doit être remplie par les établissements d'inscription, au vu éventuellement des renseignements apportés par les témoins (la personne référente ou témoins sur la voie publique).

Les établissements d'inscription souscrivent un contrat d'assurance couvrant les risques professionnels et les risques liés à la responsabilité civile de l'étudiant en stage.

Les étudiants en santé doivent disposer d'une assurance « responsabilité civile » garantissant leur responsabilité dans le cas où celle-ci pourrait être mise en cause.

## **Art. 7 : Devoir de réserve et confidentialité :**

Le devoir de réserve est de rigueur absolue et apprécié par la structure d'accueil compte-tenu de ses spécificités. Les étudiants(es) prennent donc l'engagement de n'utiliser en aucun cas les informations recueillies ou obtenues par eux pour en faire publication, communication à des tiers sans accord préalable de la structure d'accueil.

Cet engagement vaut non seulement pour la durée de l'action mais également après son expiration. Les étudiants(es) s'engagent à ne conserver, emporter, ou prendre copie d'aucun document ou logiciel, de quelque nature que ce soit, appartenant à la structure d'accueil, sauf accord de ce dernier.

## **Art. 8 : Suivi du stagiaire et évaluation :**

La structure d'accueil renseigne une attestation individuelle de réalisation de l'action de prévention. Elle précise le thème et la date de l'action ainsi que la population concernée.

Les étudiants en santé sont évalués lors de la réalisation de l'action par le référent pédagogique de l'établissement d'inscription

# Convention page 5

l'établissement d'inscription. La structure d'accueil la renseigne à l'issue de l'action réalisée et la retourne à l'établissement d'inscription.

## Art. 09 : Résiliation

La présente convention produit ses effets dans la période de réalisation de l'action concrète de prévention

Toute modification de la présente convention ou de l'une de ses clauses fait l'objet d'un avenant conclu entre les parties.

En cas de non-respect de l'une des clauses du présent contrat, il peut être mis fin à la convention par l'une des parties présentes au contrat.

## Art. 10 : Destinataires

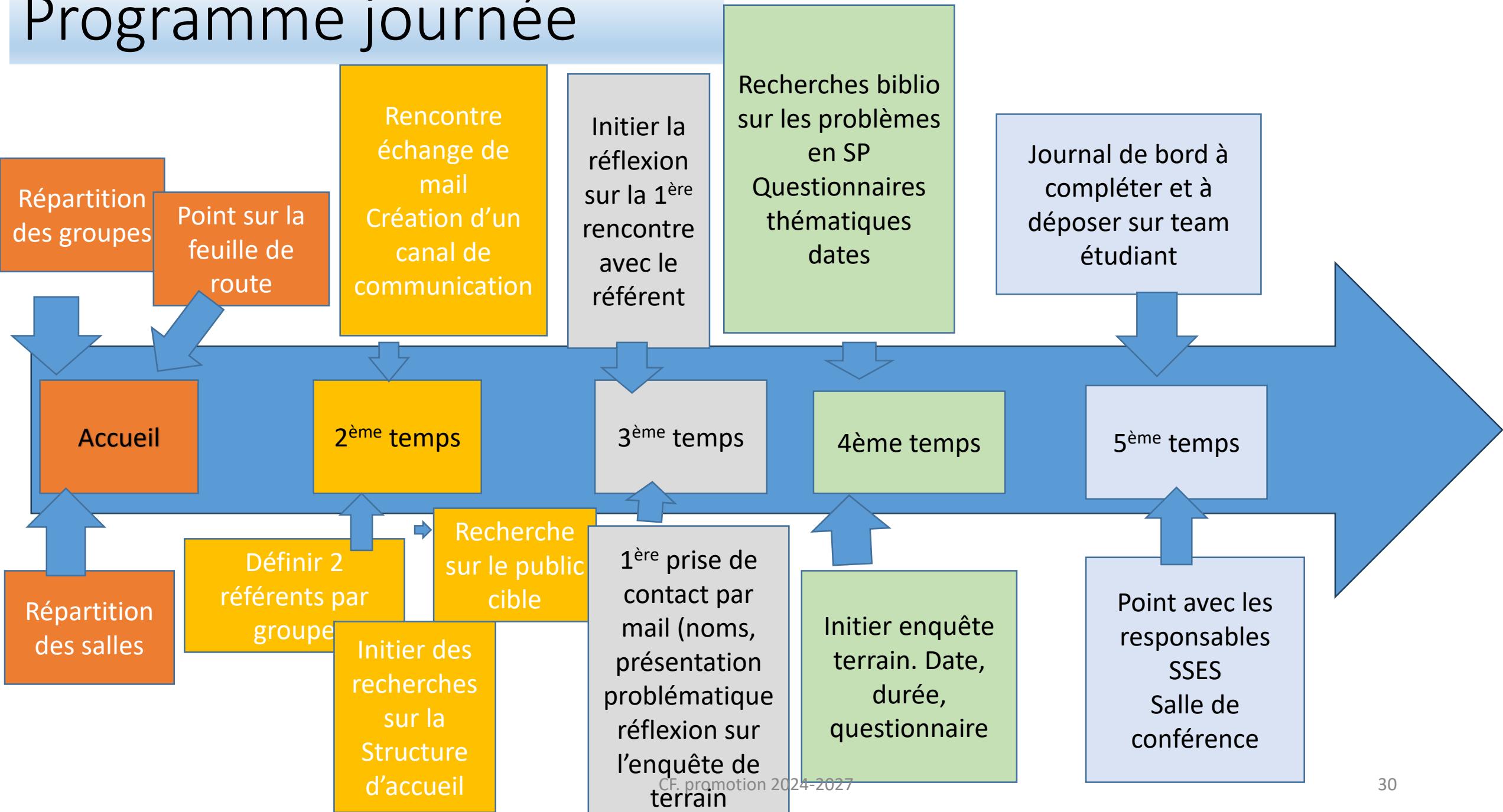
Un exemplaire de cette convention sera conservé par le responsable de l'organisme d'accueil. Le deuxième sera adressé aux établissements d'inscription après accord et signature.

Le (la) représentant(e) de la structure d'accueil Nom : <b>LU ET APPROUVÉ</b> Date :	Directrice de l'Institut de formation en Masso-kinésithérapie <b>LU ET APPROUVÉ</b> Date :	Directrice de l'Institut de formation des soins infirmiers <b>LU ET APPROUVÉ</b> Date :
(Signature et Cachet de l'établissement)	(Signature et Cachet de l'établissement)	(Signature et Cachet de l'établissement)

# *Rencontre IFMK : 9h- 16h30 heures*

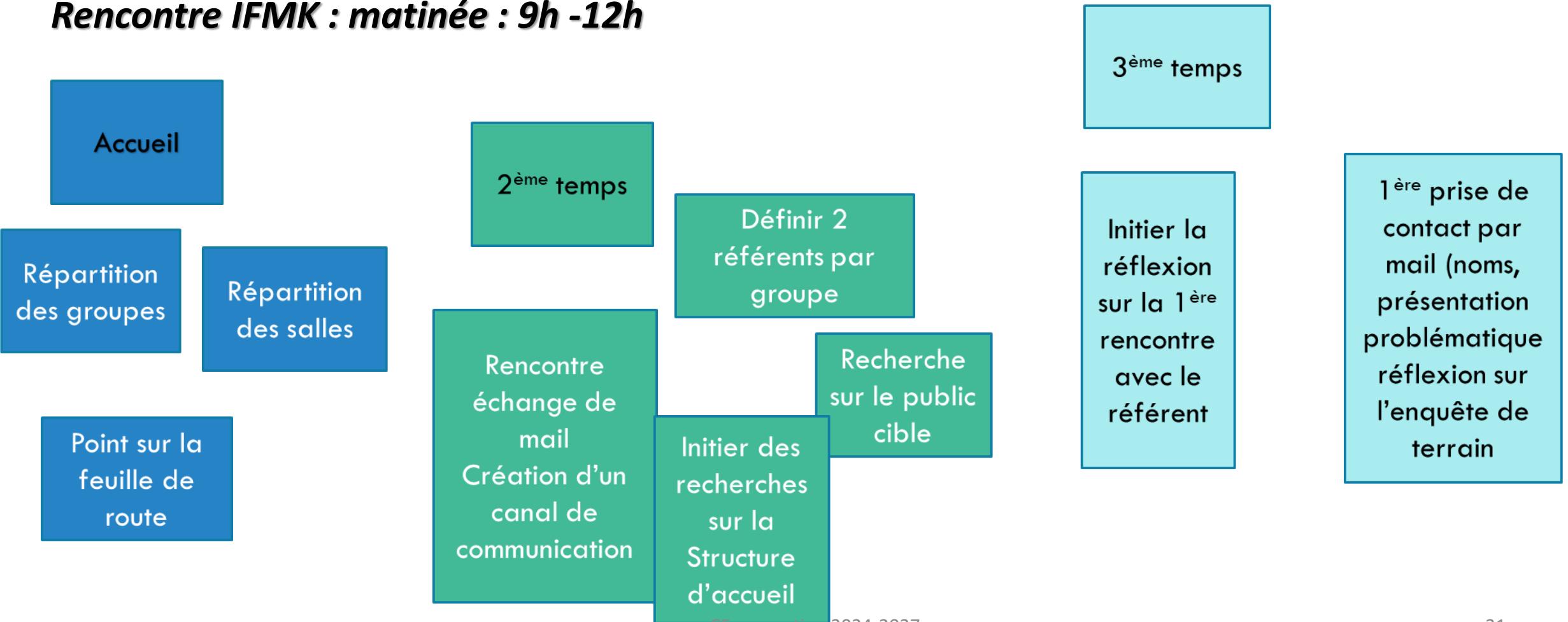
- Rencontre les étudiants de l'IFMK
- Communication /Echanges
- Définir les axes de travail

# Programme journée



# Journée du 17 septembre.

**Rencontre IFMK : matinée : 9h -12h**



# Après midi d'échange :13h30-16h30

## 4ème temps

Recherches biblio  
sur les problèmes  
en SP  
Questionnaires  
thématisques  
dates

Initier enquête  
terrain. Date,  
durée,  
questionnaire

## 5ème temps

Journal de bord à  
compléter et à  
déposer sur team  
étudiant

Point avec les  
responsables  
SSES  
Salle de  
conférence

# Organisation : choix des groupes

60 étudiants ides  
48 étudiants kinés

15 groupes.  
4 étudiants par groupe

Un rapporteur  
par groupe  
Identité/  
Coordonnées.

nouveaux étudiants

# Elaboration d'une fiche projet



# Bon service sanitaire

